ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

DG/142-2023

Prise d'acte de la désaffectation du logement de fonction de la piscine Géraldini par Rodez Agglomération entrainant sa réintégration dans le patrimoine communal

Vu les articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023.

ENTENDU que par délibération en date du 19 décembre 2006 portant délimitation du champ des compétences de la Communauté d'agglomération, le Conseil Communautaire a décidé d'inclure au plus tard au 1er janvier 2008 les équipements sportifs que sont les piscines dans la définition de l'intérêt communautaire.

ENTENDU que la mise à disposition de la piscine Paul Géraldini, qui disposait alors d'un logement de fonction situé au-dessus de celle-ci, a été approuvée, conformément aux articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la mise à disposition des biens dans le cadre des transferts de compétence, par une délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2010.

ENTENDU que l'article 3 du Procès-Verbal de mise à disposition des biens indique que « *cette mise à disposition cessera en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition conformément à l'article L.1321-3 du C.G.C.T.* ».

CONSIDERANT que le logement de fonction n'étant plus occupé par l'agent du pôle aquatique depuis septembre 2021, Rodez agglomération a informé la commune de son souhait de procéder à la désaffectation de cet appartement.

CONSIDERANT que cette désaffection entraine la réintégration dudit appartement dans le patrimoine de la commune d'Onet-le-Château.

CONSIDERANT que le Conseil de communauté de Rodez agglomération a validé cette décision de désaffectation de l'appartement précité de la compétence intercommunale lors de sa séance du 19 décembre 2023.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- prend acte de la désaffectation du logement de fonction de la piscine Paul Géraldini par Rodez agglomération qui entraîne sa réintégration dans le patrimoine de la commune d'Onet-le-Château,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de ce dossier.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Le Maire,

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023